Déclaration CFDT du CMO lors du CSE extra du 24 avril 2020.

Les élus CFDT rappellent à l'ensemble des membres du CSE les priorités qui les animent : la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés du CMO. Elles sont plus que jamais les clés de voute de l'action CFDT même durant cette période difficile et inédite pour tout le monde.

C'est en prenant l'ensemble de ces éléments que les élus CFDT donnent un avis favorable à l'application du scénario ajusté présenté par la direction. Ce scénario permettra une reprise d'activités économiques, sociales et commerciales dans les agences et les services du siège. Il s'agit là d'un accord de principe sur un scénario global de reprise d'activité.

Après analyses des documents présentés, nous observons que les mesures de sécurité sanitaires d'accompagnement des salariés seront amplifiées. C'est une bonne chose pour les salariés du CMO. Nous resterons vigilants, voire intransigeants, pour que toutes ces mesures de protections respectent à la lettre les recommandations des autorités sanitaires françaises ainsi que celles du gouvernement, notamment les mesures préconisées pour les métiers de la banque, opérateur en centre d'appels et les gestes barrières.

Concernant les modalités ou conditions de travail, le télétravail nous semble effectivement être la priorité en matière de fonctionnement de travail. Le télétravail a permis à notre entreprise de répondre aux 3 enjeux fixés par la direction du CMO : la santé des salariés, répondre à notre mission de service public et assurer la pérennité de notre groupe. Il continue à montrer son efficacité face à cette crise. Il a été fortement apprécié et plébiscité par les salariés du CMO (voir témoignages dans le journal interne CMO Vie De l'Entreprise N°416). C'est pour cela qu'il ne doit pas s'arrêter pour une bonne partie des salariés le 11 mai 2020. La CFDT rappelle aux membres du CSE que le maintien du télétravail est aussi une recommandation des autorités sanitaires ainsi que de la FBF (Fédération Bancaire Française) à laquelle le Crédit Mutuel fait partie.

La CFDT du CMO partage les recommandations de la FBF (Fédération Bancaire Française) et c'est pour cela que le travail social doit se poursuivre dans les instances, entre autres, avec la négociation d'un protocole de reprise d'activité dès la semaine prochaine. Le dialogue social doit être à nos yeux un élément facilitateur d'un bon fonctionnement de notre entreprise. Nous souhaitons, par cette demande, aboutir à la mise en place de modalités concrètes et détaillées d'accompagnement du déconfinement.

Nous souhaitons notamment aborder les points suivants, sans être ici exhaustif :

- le télétravail à maintenir et organiser, ce qui est un élément fort de qualité de vie au travail,
- la possibilité de mobiliser des dispositifs sociaux pour les gardes d'enfants (CET, prise en charge, etc.) au choix du salarié,
- l'adaptation des objectifs commerciaux,
- l'adaptation du temps de travail,
- une considération et reconnaissance du stress, de RPS liés à cette crise du covid-19.

Merci pour votre réponse à venir et de votre écoute.